



Le SNALC a de nouveau rencontré Mme PELLE, chef de bureau, ce jeudi 18 octobre 2018.

A l'ordre du jour :

- **les attestations employeurs : toujours un retard considérable** mais suite à nos demandes répétées, les services s'emploient à les éditer.
Si vous rencontrez des difficultés à obtenir une attestation, contactez-nous !
- **de nombreux retards sur l'édition des contrats de travail... avec bien sûr un impact sur la paye souvent différée en octobre.**
A savoir : l'application SUPPLE remplie par les chefs d'établissement a disfonctionné tout le mois de septembre et ce sont donc les gestionnaires de discipline du Rectorat qui ont rentré les suppléances, d'où le retard, car cette charge de travail ne leur est pas dévolue.
Désormais, SUPPLE fonctionne : assurez-vous pour les contrats à venir que le chef d'établissement a bien saisi les informations sur cette application, sans quoi le contrat ne peut être édité, et vous ne serez pas payé en temps et en heure.
- **Pour les contrats après le 16 du mois**, le salaire ne sera perçu que le mois suivant : il existe un formulaire d'acompte à demander auprès du secrétariat de votre établissement.
- **Lisez bien vos contrats** : vérifiez votre indice de rémunération, la prise en compte de votre échelon supplémentaire pour les trajets de plus d'1h... quand le contrat est terminé, nous ne pouvons revenir dessus !
- En février seront étudiées les **revalorisations d'indice échelon** : je reste à votre disposition pour vous renseigner et suivre votre dossier !
- Pour les contractuels venus d'autres académies, rapprochez-vous de nous pour connaître vos droits !



Marie-Adeline ROUBY
Responsable des contractuels
Académie MONTPELLIER-ANDORRE